

# CONVOCAATION

(PAR COURRIEL)

## À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ULM, LUNDI 4 MARS 2024.



**À 8H30 PRÉCISES.**  
**SIÈGE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ULM.**  
**96 BIS RUE MARC SANGNIER 94700 MAISONS-ALFORT**  
**EN PRÉSENTIEL.**

Cher (e) responsable de structure,

Le Comité Directeur de la Fédération Française d'ULM vous convie à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu au sein des locaux de la Fédération Française d'ULM.

Conformément à l'article 6 des statuts : l'Assemblée Générale se compose des représentants des groupements sportifs (association loi 1901, sociétés agréées) affiliés à la Fédération, ces représentants doivent être licenciés à la FFPLUM.

Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées en 2023, selon le barème suivant :

- 1 voix pour 2 licenciés,
- 2 voix de 3 à 10 licenciés,
- 3 voix de 11 à 30 licenciés,
- 4 voix de 31 à 80 licenciés,
- 5 voix au-delà.

Conformément à l'article 20, alinéa 3, l'Assemblée Générale Extraordinaire modificatrice ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour, quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'Assemblée Générale Extraordinaire modificatrice statue alors sans condition de quorum.

### ORDRE DU JOUR

- **08h00** Café d'accueil
- **08h30** **Assemblée Générale Extraordinaire**

Mise en conformité des statuts de la FFPLUM avec les exigences de la Loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et l'article L.131-8 du Code du Sport.

### CONSULTATION

Proposition des nouveaux textes qui sont actuellement en cours de validation au Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

### DATES IMPORTANTES À RETENIR

- > **Vendredi 23 février** : fin des inscriptions et des délégations de pouvoir.
- > **Samedi 23 mars** : **Assemblée Générale Ordinaire** de la FFPLUM au sein des locaux de la DGAC.

Pour rappel, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération Française d'ULM aura lieu le 23 mars 2024 dans l'amphithéâtre de la Direction Générale de l'Aviation Civile. La convocation sera envoyée en temps voulu à tous les responsables de structures.



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ULM  
Tél. 01 49 81 74 43 • [ffplum@ffplum.org](mailto:ffplum@ffplum.org)  
[www.ffplum.fr](http://www.ffplum.fr)



suivez-nous  
sur les réseaux !